

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
46e séance
tenue le
vendredi 17 novembre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 46e SEANCE

Président : M. KABORE (Burkina Faso)

SOMMAIRE

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/44/SR.46
18 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (suite) (A/44/12 et Add.1, A/44/93-S/20420, A/44/415-S/20749, A/44/520, A/44/523, A/44/527 et Corr.1, A/44/551, A/44/688, A/44/689 et A/44/710)

1. M. PALMA (Honduras), au nom des cinq pays de l'Amérique centrale, remercie M. Hinterregger d'avoir présenté le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (A/44/12), ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (A/44/527). Ces rapports traduisent la gravité du problème des réfugiés, problème commun à l'Amérique centrale et à de nombreuses autres régions.
2. La composition des populations réfugiées cause une vive préoccupation : les enfants de moins de 18 ans et les femmes en constituent plus de la moitié sur le plan mondial. Comme ces deux groupes ont des besoins particuliers, les pays de l'Amérique centrale soutiennent les travaux du Comité directeur pour les femmes réfugiées et du Groupe de travail sur les enfants réfugiés, relevant tous deux du HCR.
3. C'est une satisfaction de voir que trois grandes conférences internationales se soient tenues au sujet des réfugiés de l'Afrique australe, de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique centrale et, à cet égard, M. Palma tient à remercier le Secrétaire général, le HCR, l'Administrateur du PNUD, tous les organes et institutions spécialisés des Nations Unies ainsi que toutes les organisations non gouvernementales qui ont contribué à l'organisation de ces conférences.
4. Outre la mort de dizaines de milliers de ressortissants de pays de l'Amérique centrale et les graves préjudices causés à l'économie, les divers conflits qui ont sévi dans cette région, sans interruption pendant la dernière décennie, ont eu des conséquences tragiques pour le développement sous son aspect humain. La présence de près de 2 millions de réfugiés et de personnes déplacées est à l'origine de perturbations sociales, économiques et politiques dans les pays hôtes, imposant une lourde charge à leurs économies déjà précaires.
5. Depuis de nombreuses années, les programmes entrepris dans le monde entier en faveur des réfugiés mettent surtout l'accent sur la protection et l'aide internationales. Cependant, malgré tous les efforts déployés, le problème n'est pas résolu et, en l'absence de solutions durables, risque même de s'aggraver. La situation de l'Amérique centrale exige une combinaison judicieuse d'aide humanitaire et d'aide au développement; c'est le principe qui fonde le Plan d'action concerté, adopté à la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale. En ce qui concerne les pays de cette région, il faut trouver d'urgence un mode d'action qui porte sur tous les aspects du problème et se traduise par la mise en place ou le renforcement de programmes en faveur de l'autosuffisance, de l'intégration et surtout de la réinstallation et du rapatriement. Si les conditions politiques nécessaires à l'instauration d'une paix durable étaient créées, le rapatriement librement consenti représenterait la

(M. Palma, Honduras)

solution idéale du problème des réfugiés. Toutefois, il ne faudrait pas que des pays de l'Amérique latine soient seuls à supporter le poids des programmes de rapatriement. Le moment est venu pour les autres pays en mesure de les aider dans cette entreprise, d'apporter leur concours.

6. En réponse à la demande faite par certains pays donateurs aux Etats de l'Amérique centrale d'harmoniser leurs méthodes de préparation et de présentation de projets, les gouvernements ont mis au point, avec la collaboration du HCR et du PNUD, une méthode qui privilégie la recherche de solutions durables à toutes les conséquences de la situation de crise qui sévit dans la région. Dans ce domaine, ils ont entrepris, il y a quelque temps, d'élaborer des projets prioritaires de développement destinés à aider les réfugiés soit à rentrer chez eux soit à réussir leur insertion dans la vie économique des pays hôtes. En outre, ils ont mis en place des mécanismes nationaux et internationaux permettant de donner suite au Plan d'action concerté et, d'ici décembre 1989, auront tous soumis leurs projets prioritaires, aidant ainsi la communauté internationale à faire face à l'engagement qu'elle a pris d'améliorer le sort des milliers de réfugiés et de personnes déplacées d'Amérique centrale.

7. La réduction du budget du HCR, qui entraînera celle de ses activités, est incompatible avec la recherche de solutions durables, celles-ci étant nécessairement plus coûteuses que des réponses ponctuelles aux besoins élémentaires des réfugiés. Les propositions de restriction ont suscité des questions quant à l'avenir des programmes prévus dans le cadre du Plan d'action concerté. Les ressources financières du HCR devraient être accrues pour lui permettre de promouvoir, en coordination avec le PNUD, des programmes en faveur de l'autosuffisance des personnes réfugiées, déplacées ou rapatriées. La réussite de la coopération liant le HCR et le PNUD en Amérique centrale est amplement démontrée par le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale et par la tenue de la Conférence.

8. L'Amérique latine a une longue et noble histoire de terre d'asile. Néanmoins, le fardeau que représentent la protection à dispenser aux réfugiés et la recherche de solutions durables doit être partagé par la communauté internationale.

9. M. VAN WULFFTEN PALTHE (Pays-Bas) déclare que la tâche du HCR est lourde et ardue. Les migrations - flux de réfugiés et autres - se multiplient à un rythme spectaculaire, posant de graves problèmes humanitaires, sociaux et économiques. Même le récent retour de nombreux réfugiés dans leurs pays d'origine, pour encourageant qu'il soit, impose un fardeau supplémentaire au HCR.

10. En se chargeant d'une grande part du problème des réfugiés, le HCR tire sur ses ressources humaines et financières jusqu'à la limite de la rupture. Or, des problèmes doivent être résolus sans que la capacité du HCR de s'acquitter de son mandat en soit diminuée. La protection internationale a toujours été une priorité fondamentale pour le HCR et doit le rester.

(M. Van Wulfften Palthe, Pays-Bas)

11. La délégation néerlandaise reste préoccupée par la situation globale en matière de protection, en dépit des récentes améliorations. Elle se félicite du retour librement consenti des réfugiés namibiens chez eux et de l'issue des conférences internationales consacrées aux réfugiés de l'Amérique centrale et de l'Asie du Sud-Est. A cet égard, M. Van Wulfften Palthe souhaite insister sur la nécessité d'appliquer intégralement les plans d'action adoptés en faveur de ces régions, lesquels comportent des dispositions détaillées et complètes relatives à la garantie de la sécurité et du bien-être des réfugiés.

12. Par ailleurs, la protection internationale serait plus largement assurée si les Etats adhéraient en plus grand nombre à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967. L'intervenant félicite la Hongrie pour sa récente adhésion en exprimant l'espoir que d'autres Etats suivront bientôt son exemple. La délégation néerlandaise attend avec intérêt l'étude prévue par le HCR concernant l'application de la Convention et du Protocole, qui attirera l'attention sur les nombreux cas d'infraction aux principes fondamentaux de la protection. Les Pays-Bas condamnent toutes violations du droit des réfugiés et demandent instamment à toutes les parties intéressées de faire respecter les critères humanitaires convenus sur le plan international en matière de traitement et de protection des réfugiés. A cet égard, ils accueillent avec satisfaction l'initiative prise par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire concernant les questions de protection internationale.

13. L'intervenant se félicite de la décision prise par le Comité exécutif d'établir un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes d'orientation, de gestion et de financement du HCR. Cette démarche devrait avoir pour principaux objectifs de définir avec plus de précision le mandat du HCR, de rationaliser les structures administratives et la gestion des programmes d'assistance et d'établir une stratégie menant à des solutions durables.

14. Il faudrait que les organisations traitant du problème des réfugiés mettent moins l'accent sur la prestation d'aide humanitaire d'urgence au profit de la recherche de solutions à long terme, en adoptant un mode d'action portant davantage sur l'aspect structurel du problème et favorisant soit l'insertion des réfugiés dans les pays d'asile, soit leur retour de leur plein gré dans leurs pays. Le HCR ne peut, sans aide, résoudre de façon permanente le problème des réfugiés; il doit faire appel au concours d'autres organismes et institutions aux niveaux national et international. Il a déjà pris des mesures pour resserrer ses liens avec des organisations telles que le PNUD et la Banque mondiale. Il n'est pas nécessaire d'avoir de nouveaux organismes; il faut convaincre ceux qui existent déjà d'insister davantage, dans leurs programmes, sur un développement tenant compte des réfugiés et de mettre en place des mécanismes supplémentaires à cet effet.

15. La délégation néerlandaise accueille avec satisfaction les décisions prises par le Comité exécutif à sa quarantième session concernant l'aide aux réfugiés et le développement ainsi que la répartition des responsabilités pour les activités opérationnelles relatives aux réfugiés. Elle espère que l'Assemblée générale entérinera les recommandations formulées par le Comité exécutif sur ces questions.

16. Mme HELKE (Royaume-Uni) fait savoir que sa délégation souscrit entièrement à la déclaration faite au titre du point 110 par le représentant de la France parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Tout le monde reconnaît que la meilleure réponse au phénomène des réfugiés réside dans les solutions aux problèmes qui ont poussé les réfugiés à quitter leurs pays et les empêchent d'y retourner. Le Gouvernement britannique ne sous-estime pas la difficulté de cette approche et maintiendra sa contribution aux efforts du HCR, dont la tâche s'annonce encore très lourde. Le Royaume-Uni soutient sans réserve le HCR. En 1989, il a engagé 23,3 millions de livres (équivalant à 36 millions de dollars) en faveur des programmes du HCR ainsi qu'une somme supplémentaire de 3 millions de livres par le biais de la Communauté européenne. Il félicite le HCR pour son efficacité dans de nombreux domaines, notamment pour la menée à bonne fin de la réimmatriculation de réfugiés somalis en Ethiopie en août 1989, à laquelle le Royaume-Uni a contribué pour la moitié des coûts.

17. Etant à la fois pays donateur et pays d'asile, le Royaume-Uni a accueilli favorablement la tenue des trois conférences internationales consacrées aux questions des réfugiés de l'Afrique australe, de l'Amérique centrale et de l'Asie du Sud-Est, ainsi que l'adoption, au cours de ces conférences, de plans d'action détaillés et complets. Il est indispensable que les stratégies complémentaires convenues lors de ces conférences soient appliquées intégralement et rapidement par toutes les parties en cause, en particulier dans l'Asie du Sud-Est où les arrivées massives de réfugiés de la mer vietnamiens continuent.

18. Le Royaume-Uni est préoccupé par les difficultés financières du HCR et approuve sans réserve l'ensemble de mesures financières décidées par le Comité exécutif. En tant que membre du Comité exécutif, la délégation britannique collabore totalement avec le groupe de travail chargé d'examiner le financement et la gestion du HCR. Reconnaisant que les flux nets de réfugiés et la recherche de nouvelles solutions imposent des charges supplémentaires au HCR, Mme Helke souligne que celui-ci doit utiliser ses ressources limitées avec prudence et efficacité et demande instamment qu'il y ait une plus grande coordination des activités du HCR avec celles d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD. En outre, il est indispensable que le HCR supervise et coordonne le passage - là où il s'impose - du secours d'urgence aux programmes en faveur de l'autosuffisance. Mme Helke se félicite du caractère souple du HCR et espère que l'on accordera l'attention voulue au recrutement d'un personnel compétent et efficace au siège et sur le terrain, à l'amélioration des communications entre le siège et le terrain et à l'appui à donner au personnel sur le terrain.

19. Le Royaume-Uni n'a jamais cessé de faire face à ses obligations au titre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967. Tout en s'interdisant de refouler les demandeurs d'asile et les réfugiés authentiques, le Royaume-Uni et les territoires dont il est responsable se réservent cependant le droit de renvoyer dans leurs pays ceux dont il est prouvé qu'ils ne sont pas des réfugiés et qui, par conséquent, ne peuvent prétendre à une protection internationale ni à une nouvelle patrie. Le recours à des arguments spécieux en leur faveur fait tomber dans le discrédit la notion de statut des réfugiés.

(Mme Helke, Royaume Uni)

20. Espérant que la récente démission du Haut Commissaire désorganisera le moins possible les activités du HCR, Mme Helke remercie M. Hinterregger de bien vouloir en assurer temporairement les fonctions. Son pays espère que l'Assemblée générale désignera un nouveau Haut Commissaire au cours de sa présente session et fait part de sa satisfaction devant les efforts déployés dans ce but. Il est important pour le HCR d'avoir une période de stabilité pendant laquelle il pourra résoudre ses problèmes actuels, notamment ses problèmes financiers.

21. Mlle AIOUAZE (Algérie) déclare qu'au moment même où le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est sollicité dans plusieurs régions du monde, il est de la plus haute importance que le principe du partage international équitable de la charge soit respecté par l'ensemble des Etats Membres. Par ailleurs, les Etats devraient réaliser que la simple affirmation de la reconnaissance du droit humanitaire international ne saurait suffire, surtout si les mesures prises sur le plan intérieur lèsent les demandeurs d'asile et les réfugiés.

22. Conformément à sa tradition d'hospitalité, l'Algérie a accueilli les réfugiés sahraouis en quête d'asile dans l'attente du règlement, conformément à la résolution 43/33 de l'Assemblée générale, de la question du Sahara occidental. Avec l'assistance du HCR et l'aide internationale, l'Algérie n'a ménagé aucun effort pour répondre aux besoins des réfugiés et entend persévérer dans cette voie dans l'attente de la solution définitive de la question du Sahara occidental.

23. M. GOSHU (Ethiopie) fait observer que les mesures prises par la communauté internationale l'année précédente ont apporté des palliatifs mais non des améliorations évidentes, encore moins des solutions, au sort de millions de réfugiés dans le monde entier. Le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), étant le premier responsable de la coordination des mesures internationales visant à garantir le bien-être des réfugiés, a besoin du maximum de soutien pour faire face à ses nombreuses tâches. Le Gouvernement éthiopien est prêt à collaborer entièrement avec le HCR pour l'aide à apporter aux centaines de milliers de réfugiés se trouvant sur son territoire et à appuyer les efforts du HCR dans le monde entier.

24. L'Ethiopie approuve les instruments internationaux destinés à assurer la protection des réfugiés et est convaincue que le rapatriement librement consenti offre la solution la meilleure et la plus durable au problème des réfugiés. A cause de la sécheresse et de l'insuffisance des ressources financières, il a malheureusement fallu suspendre l'accord passé en 1983 entre l'Ethiopie, Djibouti et le HCR en vue de l'organisation du rapatriement librement consenti de réfugiés éthiopiens mais, au moins, un précédent a été établi.

25. Le rapatriement librement consenti exige qu'il y ait une aide internationale permettant de pourvoir aux besoins des rapatriés et, ainsi, de vaincre la fréquente réticence des réfugiés à quitter les camps des pays d'asile. L'Ethiopie donne aux réfugiés qui se trouvent dans ses camps ainsi qu'aux rapatriés éthiopiens des conditions aussi bonnes que ses ressources limitées le lui permettent. Elle

(M. Goshu, Ethiopie)

demande instamment à la communauté internationale d'acheminer l'aide d'urgence par le canal de la Commission éthiopienne pour le secours et la reconstruction, qui a été créée pour s'occuper du problème des réfugiés apparu par suite de la sécheresse qui a sévi dans le nord du pays. Par ailleurs, les arrivées de réfugiés en Ethiopie se poursuivent, avec leur cortège de tragédies humaines, et l'Ethiopie sait gré de la réaction encourageante suscitée par ses appels à une aide d'urgence, qui a permis de sauver des milliers de vies.

26. La situation des réfugiés dans la corne de l'Afrique exige une action collective de la part des pays en cause et M. Goshu espère que l'amélioration du climat politique dans cette région aura des implications positives pour les réfugiés. Si la coopération régionale offre la meilleure solution au problème des réfugiés, il faut également agir sur le plan international et, en particulier, reconnaître que l'on doit affecter une haute priorité à la paix ainsi qu'à la stabilité et à la coopération régionales.

27. Mme SEMAMBO-KALEMA (Ouganda) dit que son pays soutient pleinement le Plan d'action d'Oslo, qui a grandement facilité les efforts visant à résoudre le problème des réfugiés en Afrique australe. Dans cette région comme dans d'autres, le rapatriement volontaire reste la solution la plus souhaitable et la plus durable au problème des réfugiés. Il faudrait que les pays s'acquittent de leurs obligations humanitaires et fassent en sorte de favoriser le rapatriement. Lorsque le rapatriement volontaire ou l'intégration locale sont impossibles, la réinstallation reste la meilleure option. Le HCR, en collaboration étroite avec divers gouvernements, a aidé des milliers de réfugiés à se réinstaller. Cependant, dans la recherche de solutions durables au problème des réfugiés, il conviendrait d'accorder davantage d'attention à l'élimination de ses causes premières, à savoir les conflits et l'agression armés, l'intervention et l'occupation étrangères et les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

28. La délégation ougandaise s'inquiète de la crise financière à laquelle le HCR est confronté. Elle rend hommage aux pays donateurs, aux organisations intergouvernementales ainsi qu'aux entités privées qui ont permis au HCR de s'acquitter de sa tâche et lance un appel aux donateurs pour qu'ils continuent à contribuer au Fonds de contributions volontaires. Enfin, la représentante de l'Ouganda réaffirme le soutien de son gouvernement au HCR et exprime sa gratitude aux autres organismes des Nations Unies, organisations internationales et organisations non gouvernementales qui ont continué de collaborer étroitement avec le Haut Commissariat.

29. Mme COOMBS (Nouvelle-Zélande) dit que son pays appuie vigoureusement l'action du HCR qui a tant contribué à remédier au problème des réfugiés au cours de l'année écoulée. La Nouvelle-Zélande qui est au nombre des pays contribuant au budget du HCR, verse également des contributions en réponse aux appels lancés et participe au financement des programmes de réinstallation des réfugiés. Bien que la Nouvelle-Zélande ait participé à la fourniture de secours dans le monde entier et ait accueilli des réfugiés de nombreux pays, sa priorité au cours des dernières années a été d'aider ses voisins de l'ANASE à faire face à la situation tragique des réfugiés indochinois. L'exode massif et continu des Vietnamiens fait peser un fardeau excessif sur les pays de la région.

(Mme Coombs, Nouvelle-Zélande)

30. Le Plan d'action global adopté à la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois devrait contribuer grandement à résoudre ce problème en limitant l'exode de Vietnamiens et en réglant la situation des réfugiés vivant encore dans les camps des pays de premier asile. Toutes les parties devront assumer leur part pour que le Plan atteigne l'objectif visé. Si certains des efforts faits jusqu'à présent sont encourageants le problème ne sera pas résolu tant que la question importante du rapatriement n'aura pas été abordée.
31. Le Viet Nam, qui a un rôle central à jour dans l'application du Plan global, devrait s'employer davantage à décourager les départs clandestins, à faciliter l'exécution du programme de départs organisés et accepter le rapatriement sur une plus grande échelle. Ses obligations seront claires lorsqu'une distinction aura été faite entre les réfugiés authentiques et les personnes qui émigrent pour des raisons économiques. Le Viet Nam doit autoriser le retour, dans des conditions équitables de ses ressortissants qui ne répondent pas aux critères des instruments internationaux applicables à la détermination du statut de réfugié. Les pays de premier asile doivent continuer de s'acquitter de leurs obligations aux termes du Plan en acceptant les réfugiés de la mer et en leur fournissant les premiers secours en coopération avec le HCR et la communauté internationale.
32. Le Plan d'action global constitue un programme réaliste pour la réinstallation de réfugiés. La Nouvelle-Zélande continuera d'assumer sa part en acceptant des réfugiés indochinois. Elle accueillera 1 000 Indochinois au cours des trois prochaines années si elle peut trouver des personnes s'en portant garantes. Bien que la priorité soit donnée à ceux qui ont déjà de la famille ou des amis en Nouvelle-Zélande, le Gouvernement néo-zélandais est également prêt à accepter des réfugiés n'ayant pas de famille dans les pays où ils pourraient se réinstaller, des handicapés et des cas particuliers. La Nouvelle-Zélande a également assoupli ses critères pour que certaines institutions accueillent les femmes et les enfants. Il est urgent de prévoir des programmes de réinstallation pour les femmes qui, en raison de leur vulnérabilité particulière, sont exposées à de plus grandes difficultés dans les pays de premier asile. A cet égard, la Nouvelle-Zélande note avec satisfaction la création au Haut Commissariat d'un poste de conseiller hors classe chargé de la question des femmes réfugiées et demande instamment aux gouvernements de veiller à répondre aux besoins de cet important groupe de réfugiés.
33. Mgr MARTINO (Observateur du Saint-Siège) dit que s'il importe de rendre hommage aux pays de premier asile et à ceux qui ont permis aux réfugiés de se réinstaller, au HCR et aux nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales il reste encore beaucoup à faire pour assurer aux réfugiés l'aide nécessaire. Il n'est pas possible d'évaluer ce qu'endurent les réfugiés contraints de séjourner dans des camps où une sous-culture de violence et de crime est souvent la norme. Les enfants doivent souvent vivre dans un environnement dangereux et artificiel, privés des bienfaits de leurs valeurs traditionnelles, de leur culture et de leur religion.
34. Le Saint-Siège a participé à la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe, à la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et à

(Mqr Martino)

la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois et a appelé l'attention sur les aspects moraux et humanitaires du problème des réfugiés. Ces conférences n'ont pas suffisamment mis l'accent sur la détresse de millions de personnes et la nécessité d'adopter d'urgence de nouvelles approches qui permettent de trouver remède à ces situations.

35. Les problèmes des réfugiés ne peuvent manifestement pas être abordés isolément. Les causes des flux de réfugiés doivent être éliminées dans les pays d'origine où seuls le respect des droits de l'homme, la fin des conflits internes et un développement économique soutenu pourraient inciter les populations à ne pas choisir l'exode ou à rentrer dans la paix et la sécurité. Les pays qui ont aussi contribué à créer des situations motivant l'exode de populations doivent également assumer leur part de responsabilités.

36. Les politiques concernant l'admission et la réinstallation doivent être pleinement conformes au droit international et s'adapter à l'évolution de la situation. Chacun doit opter librement pour le rapatriement. Il faut aider les réfugiés qui ne veulent pas être rapatriés à trouver d'autres solutions.

37. L'observateur du Saint-Siège note avec satisfaction qu'une attention plus importante a été accordée récemment aux millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Bien que ces populations relèvent au premier chef de leur gouvernement, la communauté internationale et en particulier les organismes du système des Nations Unies doivent trouver le moyen d'aider les gouvernements en question à répondre à leurs besoins.

38. M. SEZAKI (Japon) réitère l'appui de son pays aux efforts déployés à l'échelon international pour résoudre les problèmes des réfugiés. Le Japon participe activement à ces efforts dans plusieurs régions. S'agissant de l'Asie du Sud-Est, il se félicite de l'adoption par consensus du Plan d'action global par la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois. En collaboration avec les pays de l'ANASE et Hong-kong pour la mise au point d'un système régional, le Japon a récemment adopté des procédures applicables aux réfugiés indochinois demandant l'asile au Japon, qui devraient s'avérer efficaces pour diminuer le nombre des départs illégaux du Viet Nam. A cet égard, le Japon se félicite du Programme de rapatriement volontaire créé récemment par le HCR à l'intention des demandeurs d'asile vietnamiens à Hong-Kong et a décidé de doubler sa contribution au Programme pour 1990, à concurrence de 370 000 dollars des Etats-Unis. Cependant, avec un total de 200 000 demandeurs d'asile, les pays de premier asile doivent pouvoir compter sur l'aide de la communauté internationale pour être en mesure d'appliquer pleinement et de manière équilibrée le Plan d'action.

39. Pour ce qui est des personnes déplacées se trouvant le long de la frontière séparant la Thaïlande du Kampuchea, le Japon espère qu'un règlement politique global du problème kampuchéen permettra bientôt le rapatriement des Kampuchéens dans la sécurité et la dignité.

(M. Sezaki, Japon)

40. En Asie du Sud-Ouest, la guerre civile qui se poursuit en Afghanistan a encore retardé le rapatriement de réfugiés afghans vivant au Pakistan et en Iran. Le Japon a versé une contribution de 105 millions de dollars des Etats-Unis au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les programmes humanitaires et l'assistance économique concernant l'Afghanistan et s'est engagé en outre à verser près de 7 millions de dollars des Etats-Unis pour les programmes généraux du HCR intéressant les réfugiés afghans au Pakistan et en Iran.
41. Pour ce qui est de l'Amérique centrale, le Japon se félicite de l'issue de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale qui a eu lieu en mai 1989 à Guatemala. Il continuera de s'employer à contribuer à la solution des problèmes des réfugiés dans la région et a chargé une mission, envoyée en octobre en Amérique centrale et au Mexique, d'effectuer une étude sur la situation des réfugiés.
42. Pour ce qui est de l'Afrique, le Japon tient à féliciter les pays qui ont généreusement donné l'asile aux réfugiés de pays voisins et n'épargnera aucun effort pour les aider par le biais de ses contributions au HCR.
43. Compte tenu du rôle de plus en plus vital joué par le HCR, le Japon est très préoccupé par la crise financière sans précédent que traverse le Haut Commissariat. Il soutiendra pleinement tous les efforts faits par le HCR pour mener à bien les réformes conformes aux mesures arrêtées par le Comité exécutif lors de sa quarantième session. Il est également important d'améliorer la coopération et la coordination entre le HCR et d'autres organismes internationaux tels que le PNUD. Dans le cadre de son mandat, le HCR devrait s'attacher essentiellement à s'acquitter de son rôle de catalyseur et de coordonnateur et laisser les activités de développement à d'autres organisations internationales.
44. Le Japon est l'un des principaux contributeurs du HCR et le montant de ses contributions pour 1989 est d'environ 60 millions de dollars. En raison de la crise financière que traverse actuellement le Haut Commissariat, il envisage de verser des contributions supplémentaires.
45. M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) dit que ce n'est qu'en éliminant l'apartheid et en assurant l'égalité raciale, l'indépendance nationale et une meilleure situation socio-économique que l'on pourra trouver une solution au problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe. De même, le problème des réfugiés palestiniens ne pourra être résolu qu'en réglant la question de Palestine. Le Gouvernement lao réaffirme par conséquent son soutien à tous les efforts visant à éliminer l'apartheid et demande la tenue d'une Conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties concernées, notamment l'Organisation de libération de la Palestine.
46. La République démocratique populaire lao continue d'avoir pour politique d'accueillir tous les Lao qui souhaitent rentrer chez eux à l'exception d'une poignée d'anciens dirigeants du régime précédent. Conformément à un accord conclu

(M. Kittikhoun, Rép. dém. pop. lao)

avec le HCR, il a autorisé le retour au Laos des prétendus "immigrants illégaux" en Thaïlande. Cependant, ce retour doit être organisé de façon méthodique, sous les auspices du HCR. Compte tenu de l'amélioration de la situation politique dans la région, le Gouvernement lao a accepté le rapatriement de Thaïlande de 150 à 300 personnes par mois, à compter de mai 1989. La République démocratique populaire lao est en faveur du rapatriement librement consenti lorsque c'est possible. Cependant, les pays de premier asile doivent éviter de recourir à l'expulsion massive des prétendus "immigrants illégaux" et ne pas profiter de la politique humanitaire de la République démocratique populaire lao pour introduire des éléments indésirables parmi les réfugiés.

47. Avec l'aide du HCR et d'autres pays donateurs, le Gouvernement lao fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter la réintégration des rapatriés dans la société et les aider à parvenir à une autosuffisance complète. Des projets sont prévus dans le domaine des transports, de l'éducation, de la santé, de la formation professionnelle et de l'agriculture.

48. Bien que le Laos ait participé à la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois et se soit associé au consensus sur le Plan d'action global, il souhaite revenir sur des questions soulevées lors de la Conférence. En premier lieu, les autorités du pays de premier asile doivent prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que les demandeurs d'asile ne fassent pas l'objet de sévices ou d'extorsions de la part de gangsters ou des autorités locales. En deuxième lieu, les critères de sélection retenus pour la réinstallation dans des pays tiers ne devraient pas encourager l'exode des compétences ni un transfert inverse de technologie. En troisième lieu, le principe du rapatriement librement consenti doit continuer à guider le HCR dans sa quête de solutions durables.

49. M. GALAL (Egypte) dit qu'étant donné les causes multiples des problèmes des réfugiés, il importe d'adopter une approche souple. Les guerres civiles, les conflits internes, les agressions armées, les différends frontaliers et les actes de déstabilisation dans certaines régions du monde sont à l'origine de l'exode de populations.

50. Il existe des réfugiés sur tous les continents, mais c'est en Afrique que le problème revêt la plus grande gravité et complexité. L'Egypte, qui assure actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, demande aux Etats de s'employer à fournir l'assistance nécessaire aux réfugiés des régions australes et orientales du continent, notamment là où la situation s'aggrave de jour en jour par suite de la politique d'agression de l'Afrique du Sud.

51. La délégation égyptienne appuie sans réserve le programme de rapatriement volontaire du HCR et espère que le Haut Commissariat continuera à assurer le rapatriement des Namibiens afin de promouvoir la stabilité de ce jeune pays.

52. La solution fondamentale au problème des réfugiés dans le monde est subordonnée au respect universel des dispositions de la Charte des Nations Unies, à savoir la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination, la

(M. Galal, Egypte)

non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et la liberté pour chaque Etat d'adopter un système politique, social et économique qui corresponde à sa situation, à son héritage et à sa culture.

53. M. DLAMINI (Swaziland) dit que le problème des réfugiés constitue un fardeau de plus en plus lourd pour les pays d'asile et les organisations donatrices et qu'il est indispensable, dans les circonstances actuelles, de demander aux Etats Membres d'augmenter leurs contributions au HCR. Le Swaziland se félicite notamment des efforts faits par l'ONU pour améliorer la situation tragique des réfugiés en Afrique australe tout en notant les difficultés des pays qui doivent soudain faire face à un afflux massif de réfugiés.

54. Le Swaziland compte une population de 750 000 habitants et le nombre de réfugiés enregistrés est de plus de 50 000. Il ne dispose pas des ressources nécessaires pour s'acquitter pendant une longue période de ses responsabilités envers tant de réfugiés. Dans les pays qui ne disposent pas des terres, de l'infrastructure et des services de base nécessaires, l'afflux temporaire de réfugiés conduit à prendre des décisions à court terme et le nombre de réfugiés a tout simplement rendu impossible leur intégration à long terme dans les pays d'accueil. Il en résulte un accroissement rapide du taux de criminalité qui menace la stabilité du pays d'asile. L'afflux massif de réfugiés au Swaziland, dont beaucoup ne sont pas enregistrés, a contraint le Gouvernement à prendre des mesures pour empêcher qu'ils ne soient employés illégalement et exploités en tant que main-d'oeuvre bon marché.

55. Tout en se félicitant des efforts faits par le HCR pour remédier à la situation tragique des réfugiés en Afrique australe grâce à des plans d'urgence, des plans visant à faire face à des catastrophes nationales et des programmes de formation à la gestion des situations d'urgence, le représentant du Swaziland insiste sur la nécessité de trouver des solutions durables; ce ne sera le cas que si les tensions économiques et politiques s'apaisent dans la région et si les gouvernements modifient leurs positions idéologiques et respectent les groupes et individus ayant des idées différentes. Certains pays, comme ceux touchés par les catastrophes naturelles ou les conflits armés, ont besoin d'une assistance plus importante.

56. Le représentant du Swaziland se félicite de l'amélioration de la situation des réfugiés en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie du Sud-Est ainsi que du rôle joué par le HCR en Namibie où plus de 42 000 réfugiés ont été rapatriés.

57. Mme NIKOLIC (Yougoslavie) dit que malgré le rapatriement librement consenti de plus de 350 000 réfugiés au cours de l'année écoulée et celui de plus de 42 000 Namibiens par le HCR, la situation des réfugiés est loin d'être satisfaisante. En dépit de l'amélioration des relations internationales, il existe encore près de 14 millions de réfugiés de par le monde et les efforts du HCR ont été ralentis par suite du manque de ressources, de la réticence de nombreux pays à accepter et à assurer la réinstallation de nouveaux réfugiés et des difficultés rencontrées pour l'exécution de programmes visant à trouver des solutions

(Mme Nikolic, Yougoslavie)

durables. Les organismes internationaux s'occupant des réfugiés doivent disposer des ressources financières nécessaires pour améliorer la situation tragique des réfugiés et alléger le fardeau des pays d'accueil. A cet égard, la délégation yougoslave appuie les dispositions prises aux termes de la Déclaration et du Plan d'action d'Oslo sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe et le Plan d'action global adopté lors de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, dont s'est félicité à juste titre le Comité exécutif du HCR. L'issue de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale représente également un progrès vers la solution du problème des réfugiés dans la région.

58. La délégation yougoslave a soutenu tous les efforts déployés par le HCR pour assurer une protection aux réfugiés notamment aux femmes, aux enfants, aux handicapés et aux personnes âgées qui ont besoin d'une attention constante. Elle considère également que le HCR doit continuer à jouer un rôle de catalyseur en étroite coopération avec les organismes pertinents des Nations Unies et les organisations internationales et non gouvernementales. Il importe que le Comité exécutif se préoccupe davantage de proposer des mesures visant à résoudre la crise financière à laquelle le Haut Commissariat est confronté.

59. Enfin, la représentante de la Yougoslavie se félicite de l'oeuvre accomplie par le HCR dans son pays où le nombre de réfugiés a doublé depuis 1988.

La séance est levée à 12 h 35.